

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 965

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, Mme de La Raudière, Mme Descamps, M. Lagarde, M. Ledoux,
Mme Magnier, M. Naegelen et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.